



Communiqué de presse

27 février 2026

NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL SERAIT ILLÉGAL DE LE FAIRE.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONSTITUE UNE COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL ET NON UN PROSPECTUS AU SENS DU RÈGLEMENT (UE) 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017, TEL QUE MODIFIÉ.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT DE TITRES.

ENGIE annonce le succès de son augmentation de capital d'environ 3 milliards d'euros, afin de financer en partie l'acquisition de UK Power Networks, distributeur d'électricité de référence au Royaume-Uni

ENGIE SA (la « Société ») a placé avec succès 107 142 857 d'actions nouvelles, (les « Actions Nouvelles », représentant environ 4,4% du capital social de la Société avant l'émission), dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres. Les Actions Nouvelles seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« Augmentation de Capital ») au prix de 28,00 euros par action, pour un produit brut d'environ 3 milliards d'euros avant déduction des commissions et des frais.

Le prix de souscription est fixé à 28,00 euros par Action Nouvelle (dont 1,00 euro de valeur nominale et 27,00 euros de prime d'émission), représentant une décote de 3,2% par rapport au dernier prix de clôture avant l'annonce du lancement de l'Augmentation de Capital le 27 février 2026.

Affectation des fonds levés

Le produit net de l'Augmentation de Capital sera utilisé pour financer en partie l'acquisition de UK Power Networks (l'« Acquisition ») et contribuera au maintien de la notation de crédit *strong investment grade* d'Engie, conformément à son engagement. Le financement de l'Acquisition, dont la réalisation devrait intervenir mi-2026, a été entièrement garanti par un crédit relais accordé par Bank of America et BNP PARIBAS. Plus d'informations concernant l'Acquisition figurent dans le communiqué de presse de la Société en date du 25 février 2026.



Principaux termes et calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et sans délai de priorité, en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 30 avril 2024 (19^e résolution) et conformément à l'article L. 411-2, 1^o du Code monétaire et financier. Les Actions Nouvelles ont été offertes dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés (au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »)).

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront immédiatement fongibles avec les actions existantes de la Société. Les Actions Nouvelles auront, par conséquent, droit à tout dividende (y compris au titre de l'exercice 2025) dont la date d'arrêt des positions aux fins de paiement (*record date*) interviendra à compter de la date de livraison desdites Actions Nouvelles (incluse). Les Actions Nouvelles seront négociées sous le même code ISIN que les actions existantes de la Société, FR0010208488, sur les marchés réglementés d'Euronext à Paris et Bruxelles et de la Bourse de Luxembourg.

La République française, via l'Agence des Participations de l'État, qui détient actuellement 23,6% du capital d'ENGIE, n'a pas participé à l'Augmentation de Capital.

Le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital devrait intervenir aux alentours du 3 mars 2026.

Engagement d'abstention

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, la Société a consenti un engagement d'abstention portant sur l'émission ou la cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital pour une période expirant 180 jours après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve d'exceptions usuelles ou d'une levée de cet engagement par les Coordinateurs Globaux Associés.

Dilution

À titre illustratif uniquement, un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société¹ au 27 février 2026 ne souscrivant pas à l'Augmentation de Capital, détiendrait environ 0,96% du capital social de la Société à la suite de l'émission des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital.

¹ Soit 2 435 285 011 actions ordinaires au 27 février 2026 (en ce compris les actions auto-détenues).



Informations publiques et facteurs de risque

Ni l'offre des Actions Nouvelles, ni l'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext à Paris et à Bruxelles et de la Bourse de Luxembourg, ne font l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Des informations détaillées sur la Société, y compris son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risque auxquels la Société est exposée, sont décrites dans le document d'enregistrement universel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, déposé par la Société auprès de l'AMF sous le numéro D.25-0091 le 13 mars 2025, ainsi que dans le communiqué de presse annonçant les résultats annuels 2025 et le rapport d'activité 2025 de la Société en date du 25 février 2026, incluant les états financiers consolidés non audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le communiqué de presse de la Société relatif à l'Acquisition et la présentation y afférente, et les communiqués de presse de la Société et les autres informations réglementées relatives à la Société, ces documents étant disponibles sur le site internet de la Société (www.engie.com/finance/).

La survenance de tout ou partie de ces facteurs de risque est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Certains facteurs de risque liés à l'Augmentation de Capital et à l'Acquisition sont résumés dans le communiqué de presse de lancement publié par la Société le 27 février 2026.

Intermédiaires financiers et conseillers juridiques

BofA Securities et BNP PARIBAS ont agi en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et Barclays Bank Ireland PLC, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, J.P. Morgan et Société Générale ont agi en qualité de Teneurs de Livre Associés. Rothschild & Co a agi en qualité de conseil financier indépendant. Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP est intervenu en qualité de conseil de la Société et Allen Overy Shearman Sterling LLP en qualité de conseil des Teneurs de Livre Associés.

À propos d'ENGIE

ENGIE est un acteur majeur de la transition énergétique dont la raison d'être est d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone. Avec plus de 90 000 collaborateurs présents dans 30 pays, le Groupe couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie, de la production à la vente, en passant par les infrastructures. ENGIE regroupe plusieurs activités complémentaires : la production d'électricité et de gaz renouvelables, les actifs de flexibilité et notamment les batteries, les réseaux de transport et de distribution de gaz et d'électricité, les infrastructures énergétiques locales (réseaux de chaleur et de froid) et la fourniture d'énergie aux clients particuliers, collectivités ou entreprises. Chaque année, ENGIE investit en moyenne 12 milliards d'euros pour faire avancer la transition énergétique et atteindre son propre objectif de net zéro carbone en 2045.

Chiffre d'affaires en 2025 : 71.9 milliards d'euros. Côté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices financiers (CAC 40, Euronext 100, FTSE Euro 100, MSCI Europe) et extra-financiers (DJSI World, Euronext Sustainable - Europe 120 / France 20, CAC 40 ESG, MSCI EMU ESG screened, MSCI EUROPE ESG Universal Select, Stoxx Europe 600 ESG-X).

Contact presse Groupe ENGIE :

Tél. : +33 (0)1 44 22 24 35
engiepress@engie.com

Contact relations investisseurs :

Tél. : +33 (0)1 44 22 66 29
ir@engie.com



AVIS IMPORTANT

Le présent communiqué de presse ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud. La distribution de ce communiqué de presse peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions, et les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer de ces restrictions locales et les respecter. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas, en tout ou partie, une offre ou une sollicitation d'acheter, de souscrire ou de vendre des actions nouvelles à toute personne aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre serait illégale, et l'offre des actions nouvelles ne constitue pas une offre au public dans quelque juridiction que ce soit, y compris la France, autrement qu'à des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, ni une offre aux investisseurs de détail.

Aucune communication ou information relative à l'offre des actions nouvelles ne peut être transmise au public dans un pays où il existe une obligation d'enregistrement ou dans lequel une approbation est requise. Aucune mesure n'a été prise ni ne sera prise dans un pays dans lequel un tel enregistrement ou une telle approbation serait requis(e). L'émission ou la souscription des actions nouvelles peut être soumise à des restrictions légales et réglementaires dans certaines juridictions, et ni la Société, ni les Teneurs de Livre Associés n'endossent une quelconque responsabilité en cas de violation par toute personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés, ni une offre de souscription et une sollicitation en vue d'une offre au public, autrement qu'auprès d'investisseurs qualifiés, dans quelque juridiction que ce soit, y compris en France.

Les actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, à moins d'être enregistrées en vertu du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou d'être offertes dans le cadre d'une opération exemptée de l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act ou non soumise à cette obligation. L'offre et la vente des actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud. Sous réserve de certaines exceptions, les actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, ni à des ressortissants, résidents ou citoyens de ces pays, ni pour leur compte ou à leur profit. Il n'y aura pas d'offre au public des actions nouvelles aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou ailleurs.

Dans les États membres de l'Espace économique européen (l'« EEE »), le présent communiqué et toute offre qui pourrait être faite ultérieurement s'adressent exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens du Règlement Prospectus (« Investisseurs Qualifiés »).

Au Royaume-Uni, la distribution du présent communiqué et de toute offre ultérieure s'adresse exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens du paragraphe 15 de l'annexe 1 du *Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024*, (i) qui ont une expérience professionnelle dans le domaine des investissements relevant de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, telle que modifiée (l'« Ordonnance »), (ii) qui relèvent de l'Article 49(2)(A) à (D) de l'Ordonnance, ou (iii) à qui elles peuvent être légalement communiquées (toutes ces personnes, ainsi que les Investisseurs Qualifiés de l'EEE, étant désignées ci-après comme les « Personnes Concernées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel le présent communiqué se rapporte est réservé aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Le présent communiqué de presse (a) ne constitue pas un prospectus, une déclaration d'information sur les produits ou toute autre forme de « document d'information » au sens du *Corporations Act 2001 of the Commonwealth of Australia* (« Corporations Act ») ; (b) n'a pas été, n'est pas tenu d'être et ne sera pas déposé en tant que document d'information auprès de l'*Australian Securities and Investments Commission* (« ASIC »), de l'*Australian Securities Exchange* gérée par ASX Limited ou de tout autre organisme ou agence de réglementation en Australie, et n'est pas tenu d'inclure, ne prétend pas inclure et n'inclut pas toutes les informations requises pour un document d'information en vertu du Corporations Act; et (c) ne peut être fourni en Australie qu'à certains investisseurs (« Exempt Investors ») qui sont en mesure de démontrer qu'ils (i) appartiennent à une ou plusieurs des catégories d'investisseurs visées à l'article 708 du Corporations Act auxquelles une offre peut être faite sans divulgation en vertu du chapitre 6D du Corporations Act, ou (ii) sont autrement des personnes auxquelles un document d'information n'est pas requis en vertu du Corporations Act.



Le présent communiqué de presse ne peut être mis à disposition, et les actions nouvelles ne peuvent être proposées directement ou indirectement à la souscription, ni achetées ou vendues, et aucune invitation à souscrire ou à acheter les actions nouvelles ne peut être émise, et aucun projet ou prospectus définitif, aucune publicité ou autre document d'offre relatif aux actions nouvelles ne peut être distribué, reçu ou publié en Australie, sauf dans les cas où un document d'information n'est pas requis en vertu du Corporations Act.

Étant donné que toute offre de actions nouvelles est effectuée sans document d'information en Australie en vertu du chapitre 6D du Corporations Act, l'offre de ces actions nouvelles en vue de leur revente en Australie dans les 12 mois suivant leur émission peut nécessiter la remise d'un document d'information aux investisseurs si aucune des exemptions prévues par le Corporations Act ne s'applique à cette revente. En souscrivant aux actions nouvelles, chaque acheteur ou souscripteur d'actions nouvelles s'engage auprès de la Société et des Teneurs de Livre Associés à ne pas, pendant une période de 12 mois à compter de la date d'émission ou d'achat des actions nouvelles, offrir, transférer, céder ou aliéner de quelque manière que ce soit ces actions nouvelles à des investisseurs en Australie, sauf dans les cas où un document d'information n'est pas requis en vertu du Corporations Act ou lorsqu'un document d'information conforme est préparé et déposé auprès de l'ASIC.

Le présent communiqué de presse contient uniquement des informations générales et ne doit pas être considéré comme un conseil en matière de produits financiers. Il a été préparé à titre d'information générale uniquement, sans tenir compte de vos objectifs d'investissement, de votre situation financière ou de vos besoins particuliers. Les personnes mentionnées dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être titulaires d'une licence australienne de services financiers et ne pas être autorisées à fournir des conseils en matière de produits financiers. Aucun délai de réflexion (*cooling-off period*) ne s'applique à l'acquisition des actions nouvelles. Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs potentiels doivent évaluer si l'acquisition de actions nouvelles est appropriée au regard de leur situation financière ou demander l'avis d'un professionnel.

BofASE, dont le siège social est situé au 51 rue La Boétie, 75008 Paris, France, est immatriculée sous le numéro 842 602 690 RCS Paris. Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, BofASE est un établissement de crédit et d'investissement agréé et supervisé par la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'« ACPR »), et réglementé par l'ACPR et l'AMF.

BNP PARIBAS a son siège social au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, et est immatriculée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris. BNP PARIBAS est un établissement de crédit et d'investissement agréé et supervisé par la Banque centrale européenne et l'ACPR, et réglementé par l'ACPR et l'AMF.

Chacun des Teneurs de Livre Associés agit exclusivement pour le compte de la Société et de personne d'autre dans le cadre de l'Augmentation de Capital. Ils ne considéreront aucune autre personne comme leur client respectif dans le cadre de l'Augmentation de Capital et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la fourniture des protections accordées à leurs clients respectifs, ni de fournir des conseils en rapport avec l'Augmentation de Capital, le contenu du présent communiqué ou toute opération, tout arrangement ou toute autre question mentionnés dans le présent communiqué.

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, les Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent acquérir une partie des actions nouvelles en tant que position principale et, à ce titre, peuvent conserver, acheter, vendre, proposer à la vente pour leur propre compte ces actions nouvelles et autres titres de la Société ou des investissements connexes dans le cadre de l'Augmentation de Capital ou à d'autres fins. En conséquence, les références aux actions nouvelles émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou négociées de toute autre manière doivent être interprétées comme incluant toute émission ou offre, souscription, acquisition, placement ou négociation par les Teneurs de Livre Associés et l'un quelconque de leurs affiliés respectifs agissant à ce titre. En outre, les Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent conclure des accords de financement (y compris des swaps, des warrants ou des contrats pour différences) avec des investisseurs, dans le cadre desquels les Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent, de temps à autre, acquérir, détenir ou céder des actions nouvelles. Les Teneurs de Livre Associés n'ont pas l'intention de divulguer l'étendue de ces investissements ou opérations, sauf si la loi ou la réglementation les y obligent.

Une annonce indiquant qu'une opération est « *couverte* » (c'est-à-dire que la demande indiquée par les investisseurs dans le livre d'ordres est égale ou supérieure au montant des actions nouvelles proposées) ne constitue en aucun cas une indication ou une garantie que le livre d'ordres restera couvert ou que l'opération et les actions nouvelles seront entièrement distribuées par les Teneurs de Livre Associés. Les Teneurs de Livre Associés se réservent le droit de prendre en charge une partie des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital à titre principal à tout moment, à leur seule discrétion, notamment pour tenir compte des objectifs de la Société et des exigences de la directive MiFID II, et conformément aux politiques d'attribution.

Aucun des Teneurs de Livre Associés, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou agents respectifs n'accepte une quelconque responsabilité ou obligation et ne formule aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué (ou quant au fait



qu'une information aurait été omise), ni quant à toute autre information relative à la Société, à ses filiales ou à ses affiliés, qu'elle soit écrite, orale ou présentée sous forme visuelle ou électronique, quel qu'en soit le mode de transmission ou de mise à disposition, ni au titre de toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué ou de son contenu, ou survenant de toute autre manière en relation avec celui-ci.

Chaque distributeur est tenu de procéder à sa propre évaluation du marché cible pour les titres concernés et de déterminer les canaux de distribution appropriés.